Loi N° 10-95 du 7 Avril 1995 portant additif à l'annexe de la Loi N° 21-94 du 10 Août 1994 portant Loi-Cadre sur la Privatisation.

L'Assemblée Nationale et le Sénat ont délibéré et adopté,

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

e T V color: Table a se-

## TITRE UNIQUE: DU PERIMETRE DE PRIVATISATION

A U.S. Sendander (1997) Sendander (1997) (Frankrik (1997) Sendander (1997)

nation of a solution or the

THE RESERVE OF THE PARTY OF

Article I: La présente Loi a pour objet d'élargir le périmètre de privatisation conformément à l'article 6 de la loicadre N° 21 du 10 Août 1994 portant sur la privatisation.

Article II: Sera privatisé tout ou partie des participations détenues par l'Etat dans les entreprises figurant sur la liste annexée à la présente loi.

Toutefois, d'autres entreprises peuvent être ajoutées, sous les mêmes formes, à la liste jointe en annexe.